



GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

Guide pratique de l'immobilier neuf

Qu'est-ce que la Garantie de Parfait Achèvement ?

La Garantie de Parfait Achèvement (GPA) est une garantie légale obligatoire qui protège l'acquéreur d'un logement neuf pendant un an à compter de la réception des travaux. Elle oblige le constructeur à réparer les désordres et malfaçons signalés durant cette période.

Ce que couvre la garantie

- Défauts de conformité
- Fissures ou dégradations anormales
- Défauts de peinture ou de revêtement
- Problèmes de portes, fenêtres ou volets
- Malfaçons constatées après la livraison
- Équipements liés à la construction présentant un défaut

Ce que la garantie ne couvre pas

Les dommages résultant d'un défaut d'entretien, d'une mauvaise utilisation du logement ou de l'usure normale des matériaux.

Comment faire valoir cette garantie ?

Le propriétaire doit signaler les désordres au promoteur ou au constructeur dès leur constatation, de préférence par courrier recommandé avec accusé de réception afin de conserver une preuve de la demande.

À RETENIR

Durée : 1 an après la réception des travaux.

Protection : tous les désordres signalés pendant cette période.

Objectif : garantir la conformité du logement neuf livré.

NÉO SÉLECTION

Votre expert en immobilier neuf

Prix directs promoteur • Sans frais d'agence • Accompagnement personnalisé